

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04968
Numéro SIREN : 509 101 929
Nom ou dénomination : HESUS

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2023 sous le numéro de dépôt 2923

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HESUS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 33 Boulevard de Brandebourg 94200 IVRY-SUR-SEINE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 0 9 1 0 1 9 2 9 0 0 0 2 4			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 30092021	N-1 30092020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	3 099 828	1 851 798	1 248 029	1 020 873
		Fonds commercial (1) AH	AI	60 271		60 271	60 271
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	253 457		253 457	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ	8 200		8 200	2 600
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	488 652	29 984	458 667	8 239
		Immobilisations en cours AV	AW				68 300
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	5 697 667	182 737	5 514 930	376 158
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	505 220		505 220	505 220
Prêts BF		BG	24 200		24 200	24 200	
Autres immobilisations financières* BH		BI	163 449		163 449	128 039	
TOTAL (II) BJ		BK		2 064 520	8 236 425	2 193 902	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	8 983 581	291 540	8 692 041	10 814 281
		Autres créances (3) BZ	CA	5 459 410		5 459 410	3 913 698
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	651 210		651 210	426 000
Disponibilités CF		CG	8 372 501		8 372 501	14 275 956	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	68 436		68 436	28 771	
	TOTAL (III) CJ	CK	23 535 139	291 540	23 243 599	29 458 707	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		3 493 651		3 493 651	4 106 120	
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	37 329 737	2 356 061	34 973 676	35 758 730	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HESUS		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 345 460)	DA	345 460	330 057	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	8 123 238	3 616 546	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	33 006	33 006	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	380 592	380 592	
	Report à nouveau	DH	(1 924 177)	297 783	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4 105 105)	(2 221 961)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 248		
	TOTAL (I)	DL	2 854 262	2 436 025	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	52 100		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	52 100		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	10 230 812	10 230 812	
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 570 937	7 734 614	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 302 666	1 446 423	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 543 772	10 306 946	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 135 032	3 437 945	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	53 527		
	Autres dettes	EA	230 565	165 963	
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	32 067 313	33 322 704	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	34 973 676	35 758 730	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 393 478	14 693 990	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 284			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS HESUS					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	51 543	FI	22 763 728	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	51 543	FL	22 763 728	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN	510 585	
	Subventions d'exploitation			FO	132 150	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	220 563	
	Autres produits (1) (11)			FQ	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	23 713 544
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	21 293 514	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	104 893	
	Salaires et traitements*			FY	2 115 284	
	Charges sociales (10)			FZ	892 856	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	546 480
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	247 368
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	1 055	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	25 201 453	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 574 411)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	27 298	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	478	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	27 776	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	739 527	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	50 439	
	Différences négatives de change			GS	138	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	790 105	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(762 328)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(2 336 740)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS HESUS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		13 152
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		2
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		212 807
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		225 961
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	128 298	145 580
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	7 931	30 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 248	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	137 478	175 580
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(137 478)	50 381	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(50 400)	(64 396)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	25 345 310	23 880 780	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 450 415	26 102 742	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(4 105 105)	(2 221 961)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	35 323	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	4 473	3 859
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	34 504	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1	390 956	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes		838			
Créances irrécouvrables		127 459			
VNC Actifs cédés		7 931			
Dotation dérogatoire		1 248			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HESUS										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9				
		TOTAL II				KD		KE		KF				
		Frais d'établissement et de développement												
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				2 426 981				1 037 564				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI	KM		KN		KO					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		2 600		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS				KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		82 952		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		1 040		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		10 930		LC		LD		
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
			Immobilisations corporelles en cours				LH		68 300		LI		LJ	
			Avances et acomptes				LK				LL		LM	
			TOTAL III				LN		165 823		LO		LP	
													481 050	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T			
	Autres participations				8U		558 895		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				IP		505 220		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		152 239		IU		IV			
			TOTAL IV				LQ		1 216 355		LR		LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G		3 809 160		0H		0J		
												5 138 771		
												54 460		
												5 193 231		
												6 711 846		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		3				
										4				
INCORP.		TOTAL I				IN		C0		D0				
		TOTAL II				IO		LV		LW				
		Frais d'établissement et de développement										D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				50 989				3 413 557		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		8 200			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers				IU		80 109		MN		411 125		
		Matériel de transport				IV				MQ		1 040		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		1 612		MT		76 486		
			Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
			Immobilisations corporelles en cours				MY		68 300		NA		NB	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III				IY		150 021		NH		496 852		
												NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W			
	Autres participations				I0		0X		0Y		5 697 667			
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		505 220			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		187 649			
			TOTAL IV				I3		19 050		NK		6 390 536	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		220 060		0L		10 300 946		
												0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HESUS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 345 837	PF	549 685	PG	43 723	PH	1 851 798
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	79 288	QE	18 654	QF	79 443	QG	18 499
Autres		QH	365	QI	520	QJ		QK	885
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QL	7 030	QM	5 182	QN	1 612	QO	10 599
Matériel de transport		QP		QR		QS		QT	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU	86 684	QV	24 356	QW	81 055	QX	29 984
Emballages récupérables et divers		QU		QV		QW		QX	
TOTAL III		QU	86 684	QV	24 356	QW	81 055	QX	29 984
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 432 521	ØP	574 041	ØQ	124 779	ØR	1 881 783
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. gales, agenc et am. des const.		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Autres immobilisations corporelles		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Inst. gales, agenc am. divers		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Matériel de transport		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
Mat. bureau et inform. mobilier		W4		W6		W8		X1	
Emballages récup. et divers		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	1 248		NM			NO	1 248
Total général (I+II+III+IV)		NP	1 248	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	1 248	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
									1 248
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			4 106 120				SP		612 469
							SR		3 493 651

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z		TS	TI	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B		TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	24 200	UR		US	24 200			
	Autres immobilisations financières		UT	163 449	UV		UW	163 449			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	601 494		601 494					
	Autres créances clients		UX	8 382 087		8 382 087					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	7 000		7 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 653 355		1 653 355				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	6 652		6 652				
		Divers		VP	95 615		95 615				
	Groupe et associés (2)		VC	2 929 579		2 929 579					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	767 208		767 208					
	Charges constatées d'avance		VS	68 436		68 436					
	TOTAUX			VT	14 699 078	VU	14 511 428	VV	187 649		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	10 230 812						10 230 812		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 284		1 284					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	7 569 653		1 105 297		6 464 356			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 302 666		324 000		978 666				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 543 772		10 543 772						
Personnel et comptes rattachés		8C	341 659		341 659						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	315 949		315 949						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 442 136		1 442 136					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	35 287		35 287					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	53 527		53 527						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	230 565		230 565						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	32 067 313	VZ	14 393 478		7 443 022		10 230 812	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	338 801	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	619 835							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HESUS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30092021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	13 000	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 536	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	6 003	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	838	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	21 378	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	7 111	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19%			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD	(50 400)			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI		
bénéfice (I moins II)							
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO	
						4 162 616	
						4 141 237	
						4 141 237	

Désignation de l'entreprise SAS HESUS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	2 812 858
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	2 812 858
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	4 141 237
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	6 954 095
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	256 074
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
ORGANIC C3S		9K 6 003	9L 7 111
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 6 003	YO 7 111
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HESUS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	297 783	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(2 221 961)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	(1 924 177)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH			(1 924 177)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	21 437 614		19 065 956			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	279 038		XQ	301 741		207 349			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	28 933		6 632			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	643 810		861 859			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	6 969		ST	1 537 273		1 151 716			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	23 949 373		21 293 513			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	13 295		35 171			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	64 819		69 722			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	78 114		104 893			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	5 713 221		4 488 794			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	4 709 933		4 029 599			
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	2 580 220					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.19	%		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HESUS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HESUS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS HESUS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HESUS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 30/09/2021	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	52.00	
Dont apprentis	YF	4.00	
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	23 713 544	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	343 605	
TOTAL 1	OX	24 057 149	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	435	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	935 619	
Subventions d'exploitation reçues	OF	50 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	986 054	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	21 441 135	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 202 023	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	27 175	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 701	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	23 672 034	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 371 169
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 371 169	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	24 057 149	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	48.00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 0	GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 30092021 N° SIRET 5 0 9 1 0 1 9 2 9 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HESUS

ADRESSE (voie) 33 Boulevard de Brandebourg

CODE POSTAL 94200 VILLE IVRY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 695 430

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination OLIDIA

N° SIREN (si société établie en France) 800568917 % de détention 43.14 Nb de parts ou actions 375 236

Adresse : N° 33 Voie bd de Brandebourg

Code Postal 94200 Commune IVRY-SUR-SEINE Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination AUDACIA ADP2016

N° SIREN (si société établie en France) 492471792 % de détention 21.81 Nb de parts ou actions 189 718

Adresse : N° 58 Voie r. d'Hauteville

Code Postal 75010 Commune PARIS 10E Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination SUEZ VENTURES

N° SIREN (si société établie en France) 504726720 % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 130 476

Adresse : N° 16 Voie pl. de l'Iris

Code Postal 92140 Commune PARIS LA DEFENSE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1 (1)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30092021

N° SIRET 5 0 9 1 0 1 9 2 9 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HESUS

ADRESSE (voie) 33 Boulevard de Brandebourg

CODE POSTAL 94200

VILLE IVRY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique	SAS	Dénomination	THE CHANTIER
N° SIREN (si société établie en France)	827578311	% de détention	100.00
Adresse :	N° 33	Voie	bd de Brandebourg
	Code Postal 94200	Commune	IVRY SUR SEINE
		Pays	
Forme juridique	SA	Dénomination	SOLTRACING
N° SIREN (si société établie en France)	812264984	% de détention	50.00
Adresse :	N° 33	Voie	bd de Brandebourg
	Code Postal 94200	Commune	IVRY-SUR-SEINE
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	HETRE
N° SIREN (si société établie en France)	788811123	% de détention	100.00
Adresse :	N° 33	Voie	bd de Brandebourg
	Code Postal 94200	Commune	IVRY-SUR-SEINE
		Pays	FRA
Forme juridique	SA	Dénomination	HESUS SUISSE
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100.00
Adresse :	N° 18	Voie	route du Rhone
	Code Postal 1204	Commune	GENEVE
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	TERRES DU GRAND PARIS
N° SIREN (si société établie en France)	831005665	% de détention	27.50
Adresse :	N° 2	Voie	r. du Verseau
	Code Postal 94150	Commune	RUNGIS
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	MYBEN
N° SIREN (si société établie en France)	835265372	% de détention	30.00
Adresse :	N° 12	Voie	av. Maurice Thorez
	Code Postal 94200	Commune	IVRY-SUR-SEINE
		Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination	HESUS POLSKA
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	70.00
Adresse :	N° 13	Voie	Krakowskie Przedmiescie
	Code Postal 0071	Commune	VARSOVIE
		Pays	POL
Forme juridique		Dénomination	HESUS UK LIMITED
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100.00
Adresse :	N° 199	Voie	r. Bishopsgate
	Code Postal EC2M	Commune	LONDRES
		Pays	GBR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2021	30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 099 828	1 851 798	1 248 029	1 020 873
Fonds commercial	60 271		60 271	60 271
Autres immobilisations incorporelles	253 457		253 457	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	8 200		8 200	2 600
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	488 652	29 984	458 667	8 239
Immobilisations en cours				68 300
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 697 667	182 737	5 514 930	376 158
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	505 220		505 220	505 220
Prêts	24 200		24 200	24 200
Autres immobilisations financières	163 449		163 449	128 039
ACTIF IMMOBILISE	10 300 946	2 064 520	8 236 425	2 193 902
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 983 581	291 540	8 692 041	10 814 281
Autres créances	5 474 233		5 474 233	3 913 698
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	651 210		651 210	426 000
(dont actions propres :)				
Disponibilités	8 372 501		8 372 501	14 275 956
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	68 436		68 436	28 771
ACTIF CIRCULANT	23 549 962	291 540	23 258 422	29 458 707
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations	3 493 651		3 493 651	4 106 120
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 344 560	2 356 061	34 988 498	35 758 730



Rubriques	30/09/2021	30/09/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 345 460)	345 460	330 058
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 123 239	3 616 547
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	33 006	33 006
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	380 592	380 592
Report à nouveau	-1 924 178	297 784
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 122 903	-2 221 962
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 248	
CAPITAUX PROPRES	2 836 465	2 436 025
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	52 100	
Provisions pour charges		
PROVISIONS	52 100	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	10 230 812	10 230 812
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 570 938	7 734 614
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	1 302 667	1 446 424
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 576 393	10 306 946
Dettes fiscales et sociales	2 135 032	3 437 945
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 527	
Autres dettes	230 565	165 963
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	32 099 934	33 322 705
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	34 988 499	35 758 730



Rubriques	France	Exportation	30/09/2021	30/09/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	23 662 001	51 544	23 713 545	22 763 728
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	23 662 001	51 544	23 713 545	22 763 728
Production stockée				
Production immobilisée			935 620	510 586
Subventions d'exploitation			80 682	132 150
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			580 012	220 564
Autres produits			738	14
PRODUITS D'EXPLOITATION			25 310 597	23 627 042
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			23 976 558	21 293 514
Impôts, taxes et versements assimilés			78 115	104 893
Salaires et traitements			2 646 754	2 115 284
Charges sociales			1 165 028	892 856
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			574 042	546 481
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			211 417	247 368
Dotations aux provisions			52 100	
Autres charges			1 701	1 056
CHARGES D'EXPLOITATION			28 705 714	25 201 453
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 395 117	-1 574 412
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			34 714	27 298
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				478
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			34 714	27 777
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			612 469	739 527
Intérêts et charges assimilées			72 321	50 440
Différences négatives de change			18	139
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			684 808	790 105
RESULTAT FINANCIER			-650 094	-762 329
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-4 045 211	-2 336 740



Rubriques	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 152
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		212 808
PRODUITS EXCEPTIONNELS		225 962
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	128 299	145 580
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 931	30 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 248	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	137 479	175 580
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-137 479	50 382
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-59 786	-64 397
TOTAL DES PRODUITS	25 345 311	23 880 780
TOTAL DES CHARGES	29 468 214	26 102 742
BENEFICE OU PERTE	-4 122 903	-2 221 962



HESUS
33 bd de Brandebourg
94200 IVRY-SUR-SEINE

Déclaration au 30/09/2021

Annexes

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au PCG et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total bilan :	34 988 498 €
- Chiffre d'affaires :	23 713 545 €
- Résultat net comptable (Perte) :	(4 122 903.08 €)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et selon



la durée de vie prévue.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et de développement

Montant comptabilisé en charges et activé : 732 557.04 euros

Les frais de recherche et développement activés au titre de l'exercice correspondent au développement d'un système intranet collaboratif. Les travaux de recherche et développement déjà menés permettent l'activation de ces dépenses en 2021.

La durée d'amortissement est prévue sur une durée de 3 ans.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue., logiciels et brevets : 1 an

- agencements des constructions : 10 à 20 ans
- installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La recouvrabilité des créances envers les participations a été analysée au vu du plan de développement des filiales et que dans la mesure où l'activité des filiales est conforme au modèle de développement établi par le management, aucune dépréciation de ces créances n'est nécessaire à la clôture de l'exercice.



PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 426 982		1 037 565
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	2 600		5 600
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	82 953		408 282
Matériel de transport	1 040		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 931		67 168
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	68 300		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 824		481 050
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	558 896		5 138 771
Autres titres immobilisés	505 220		
Prêts et autres immobilisations financières	152 240		54 460
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 216 356		5 193 231
TOTAL GENERAL	3 809 161		6 711 846

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		50 989	3 413 557	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			8 200	
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers		80 109	411 126	
Matériel de transport			1 040	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 613	76 487	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		68 300		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		150 022	496 852	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			5 697 667	
Autres titres immobilisés			505 220	
Prêts et autres immobilisations financières		19 050	187 650	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		19 050	6 390 537	
TOTAL GENERAL		220 061	10 300 946	



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 345 837	549 685	43 724	1 851 799
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	79 289	18 654	79 443	18 499
Matériel de transport	365	520		885
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 030	5 182	1 613	10 600
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 684	24 356	81 056	29 985
TOTAL GENERAL	1 432 522	574 042	124 780	1 881 784

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	1 248						1 248
TOTAL	1 248						1 248

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations	4 106 120		612 469	3 493 651



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		1 248		1 248
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES		1 248		1 248
Provisions pour litiges		52 100		52 100
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		52 100		52 100
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	182 737			182 737
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	269 179	211 417	189 055	291 540
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	451 916	211 417	189 055	474 277
TOTAL GENERAL	451 916	264 766	189 055	527 626
Dotations et reprises d'exploitation		263 517	189 055	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		1 248		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	24 200		24 200
Autres immobilisations financières	163 450		163 450
Clients douteux ou litigieux	601 494	601 494	
Autres créances clients	8 382 088	8 382 088	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 000	7 000	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 658 792	1 658 792	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	6 652	6 652	
Etat, autres collectivités : créances diverses	105 002	105 002	
Groupe et associés	2 929 579	2 929 579	
Débiteurs divers	767 208	767 208	
Charges constatées d'avance	68 436	68 436	
TOTAL GENERAL	14 713 901	14 526 251	187 650

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	10 230 812			10 230 812
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 284	1 284		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	7 569 653	1 105 297	6 464 356	
Emprunts et dettes financières divers	1 302 667	324 000	978 667	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 576 393	10 576 393		
Personnel et comptes rattachés	341 660	341 660		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	315 949	315 949		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 442 136	1 442 136		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	35 287	35 287		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 527	53 527		
Groupe et associés				
Autres dettes	230 565	230 565		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	32 099 934	14 426 099	7 443 023	10 230 812
Emprunts souscrits en cours d'exercice	338 801			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	619 835			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



Compte	Libellé	30/09/2021	30/09/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
4081000	FNP Frs Exploitation	1 011 184,15	750 102,09	261 082,06
4081010	FNP 09-2019		8 183,95	-8 183,95
4081100	FNP Frais Généraux	570 378,87	537 872,00	32 506,87
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		1 581 563,02	1 296 158,04	285 404,98
AUTRES DETTES				
4198000	Clients - RRR à accorder	173 736,44	131 972,84	41 763,60
4198009	IC AAE Frais Généraux	13 800,00		13 800,00
4198010	AAE 09-2019		20 742,65	-20 742,65
4198011	AAE N-1		7 165,00	-7 165,00
TOTAL AUTRES DETTES		187 536,44	159 880,49	27 655,95
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
4282000	Dettes provis. congés à payer & RTT	179 073,08	191 465,24	-12 392,16
4286000	Personnel - autres charges à payer	162 586,70	88 396,00	74 190,70
4382000	Charges sociales s/congés à payer e	77 001,41	76 586,10	415,31
4386000	Charges sociales - charges à payer	20 230,18	12 799,18	7 431,00
4386200	Charges sociales sur primes prov.	69 912,28	33 223,40	36 688,88
4486000	Etat - autres charges à payer	10 944,00	8 000,01	2 943,99
4486320	Taxe Apprent, Formation Prof Contin	-15 504,22	10 890,24	-26 394,46
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		504 243,43	421 360,17	82 883,26
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
5186000	Intérêts courus à payer	1 284,16	882,00	402,16
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		1 284,16	882,00	402,16
TOTAL CHARGES A PAYER		2 274 627,05	1 878 280,70	396 346,35



HESUS
33 bd de Brandebourg
94200 IVRY-SUR-SEINE

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 30/09/2021

Compte	Libellé	30/09/2021	30/09/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
4860000	Charges constatées d'avance	68 436,43	28 771,43	39 665,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		68 436,43	28 771,43	39 665,00



Compte	Libellé	30/09/2021	30/09/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
4180000	FAE clients reprise	6 768,00	443 679,31	-436 911,31
4181000	FAE Clts Exploitation	507 547,07	-345 805,75	853 352,82
4181009	IC FAE Frais Généraux	153 227,46		153 227,46
4181010	FAE 09-2019		2 343,05	-2 343,05
4181100	FAE Frais généraux	3 630,60	199 925,57	-196 294,97
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		671 173,13	300 142,18	371 030,95
AUTRES CREANCES				
4098000	AAR Frs Exploitation	344 402,45	100 999,73	243 402,72
4098010	AAR 09-2019	-1 963,20	867,08	-2 830,28
4098011	AAR N-1	249 760,22	321 531,07	-71 770,85
4098100	AAR Frais Généraux	4 694,86	26 457,22	-21 762,36
4487000	Etat - produits à recevoir	89 497,70	100 649,94	-11 152,24
4687000	Divers - Produits à Recevoir		3 633,78	-3 633,78
TOTAL AUTRES CREANCES		686 392,03	554 138,82	132 253,21
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 357 565,16	854 281,00	503 284,16



HESUS
33 bd de Brandebourg
94200 IVRY-SUR-SEINE

Effectif moyen

Déclaration au 30/09/2021

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
ETAM	16	
CADRES	32	
APPRENTIS	4	
	TOTAL	52



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	719 388			0,38
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles	189 718			0,38
Parts sociales				
Certificats d'investissements				



FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

Acquisition le 17/12/2020 de 15% du capital social de Fleaty AB basée en Suède pour la somme de 500 000 € soit 8 824 actions.

Selon DUA du 14/09/2021, acquisition de 85 % du capital social de Fleaty AB, se décomposant comme suit :

- apport de 49 000 actions représentant 83.30 % du capital pour une valeur de 4 522 397.33 €, soit 92.29 € de valeur nominale
- contrepartie de cet apport, émission de 39 332 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.38 € chacune, à titre d'augmentation du capital social de HESUS pour une valeur de 14 946.16 €. Le capital social sera ainsi porté à 345 460.28 € et composé de 909 106 actions.
- apport de 1 000 actions représentant 1.70 % du capital pour une valeur de 73 835.06 €, soit 73.83 € de valeur nominale

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Création de la filiale HESUS GMBH basée à Stuttgart / Allemagne en date du 29/10/2021 au capital de 25 000 €.

HESUS

Société par actions simplifiée au capital de 345.460,28 euros
Siège social : 33 boulevard de Brandebourg – 94200 Ivry-sur-Seine
509 101 929 RCS CRETEIL
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUEL EN DATE DU 2 FEVRIER 2022

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels,

approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

donne quitus de sa gestion au Président pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés annuels,

approuve les comptes consolidés annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(affectation du résultat de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à (4.122.903) euros au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté à (6.047.080) euros.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende non éligible à l'abattement de 40%
30 septembre 2018	0		0
30 septembre 2019	0		0
30 septembre 2020	0		0

QUATRIEME RESOLUTION

(approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé mentionnent des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 27.601 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

(approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

approuve ledit rapport.

SIXIEME RESOLUTION

(nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet ERNST & YOUNG Audit vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, **décide** de nommer le cabinet MAZARS pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

L'Assemblée Générale prend acte que la durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

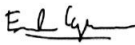
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet GCL AUDIT & CONSEIL vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, **décide** de renouveler le mandat pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

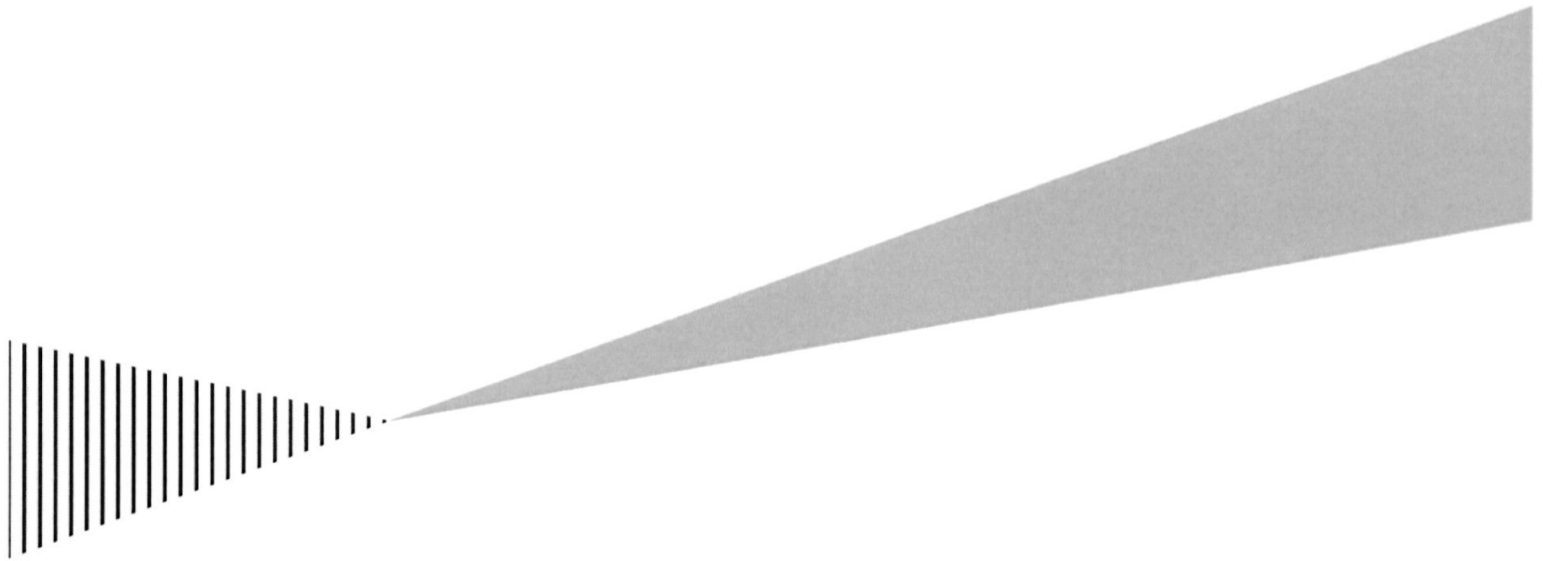
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet DYNA2 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, **décide** de ne pas renouveler le mandat de ce dernier.

SEPTIEME RESOLUTION
(pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

* * * *

DocuSigned by:

42457E2F087941E...



Hesus

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Hesus

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Hesus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hesus relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Eckerlein', written over a faint circular stamp.

Fabienne Eckerlein